

## CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

### PREAVIS MUNICIPAL 2021-2026 No. 26

#### RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (COFIN)

---

##### Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La Commission permanente des finances composée de :

- Mmes    Anne Beck  
          Valérie Schlup (excusée le 17 octobre et le 28 novembre)  
          Susète Ulliel (excusée le 21 novembre)
- MM.     Edouard Dubuis (excusé le 21 novembre)  
          Christian Joly (Président, excusé le 17 octobre)  
          Alexandre Sobredo (excusé le 28 novembre)  
          Federico Rapini (Rapporteur)

s'est penchée, en dates des 10, 17 et 31 octobre, ainsi que des 7, 21 et 28 novembre 2022 sur le préavis municipal n° 26 concernant le budget de fonctionnement 2023. Le 10 octobre, Mme la Syndique Monique Choulat-Pugnale ainsi que Mme Marielle Vontobel (boursière communale) nous ont présenté les grandes lignes du budget 2023 et répondu aux questions y relatives. La CoFin remercie Mmes Choulat-Pugnale et Vontobel pour leur disponibilité et les informations fournies.

##### Références légales

L'article 8 du Règlement sur la comptabilité des communes, repris par l'article 87 du règlement du Conseil communal de Rolle, précise que « le projet de budget est remis par la Municipalité au Conseil général ou communal au plus tard le 15 novembre de chaque année. Il est renvoyé à l'examen d'une commission ». Selon l'article 39 de ce même règlement, c'est la Commission permanente des finances qui est en charge d'examiner le budget.

##### Résumé des travaux de la Commission

Dans l'exercice de son mandat la Commission des finances a procédé à l'examen :

1. Des écarts de l'entier des lignes budgétaires, par rapport au budget 2022 et comptes 2021 et 2020
2. Des nouvelles lignes budgétaires
3. Du bien-fondé des dépenses et recettes budgétaires

La Commission s'est assurée, dans la mesure du possible, que toute nouvelle dépense et/ou recette prévue au budget pouvait être justifiée.

##### Introduction

La Commission relève que comme les années précédentes, le budget comprend de grandes inconnues concernant les impôts des entreprises et la péréquation, ce qui rend toujours difficile son analyse et l'interprétation du résultat présenté.

La Commission a posé une trentaine de questions à la Municipalité, toutes les questions ont reçu une réponse.

Bien que les prévisions d'entrées fiscales en 2023 soient supérieures de près de CHF 13'000'000.- par rapport à celles prévues pour 2022, le montant supplémentaire effectivement disponible pour Rolle, après participation aux péréquations et aux associations intercommunales n'est que d'un peu plus de CHF 1'100'000.-.

Les différents amendements que la Commission recommande réduisent l'excédent de charges de CHF 7'306'097.- à CHF 7'192'311.-. La marge d'autofinancement reste largement négative. Ces amendements sont essentiellement destinés à mettre le budget en conformité avec les constats effectués par la Commission lors de ses travaux. Le déficit étant exogène et abyssal, une réduction des coûts maîtrisés par la Commune ne fait pas de sens.

### **Remarques générales :**

La Commission constate que les changements vis-à-vis du budget 2022 sont peu nombreux et que le budget présenté est dans la ligne de ce qui a déjà été discuté pour l'exercice précédent.

La Commission note par ailleurs une tendance à la multiplication des frais d'étude et souhaiterait voir davantage de réalisations concrètes.

Comme les années précédentes, la facture sociale demeure un sujet problématique et d'actualité, qui entrave et pénalise la commune dans son développement et ses investissements, malgré ses importantes recettes fiscales.

### **Les amendements :**

#### **1. Nature 30 "Total autorités et personnel" (voir tableau joint avec le rapport)**

Pour budgéter l'indexation des salaires, il convient de prendre en considération la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) du mois d'octobre 2022, soit +3,0% et non pas +4,5% (IPC juillet 2022).

La Commission propose donc de retenir un renchérissement de 3,0%. Un montant global de CHF 91'786 peut être déduit du budget de fonctionnement, selon le tableau annexé.

La Commission a accepté l'amendement No. 1 à l'unanimité des membres présents.

#### **2. 1820.318540 / Mobilité/ Etudes liées à la mobilité**

La Commission propose de réduire ce compte de CHF 25'000 et de maintenir la somme de CHF 25'000 destinée à la mise en place du plan de mobilité du personnel de l'administration.

La Commission accepte l'amendement No. 2 par 4 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

#### **3. 3000.309100 / Domaines & bâtiments / Service administratif et technique / Frais de formation**

La Commission propose d'ajouter CHF 3000 à ce compte. Ce montant ne figure pas au préavis.

La Commission a accepté l'amendement No. 3 à l'unanimité des membres présents.

#### 4. 4400 / Espaces verts, cimetière, île et fontaines

Les deux sous-rubriques ci-dessous sont liées. Elles vont dans le sens de l'audit de l'administration communale qui préconise le renforcement de l'effectif dans le service de la voirie.

##### 4a. 4400.301200 / Traitements personnel auxiliaire

La Commission propose de transférer le montant de ce compte et le mettre à zéro sans toutefois le supprimer, afin de garantir la flexibilité en cas de besoin de personnel auxiliaire. Le montant de CHF 40'000 est transféré sur le compte 4400.301100 / Traitements personnel fixe.

##### 4b. 4400.314515 / Entretien du cimetière

La Commission propose de conserver sur ce compte une somme de CHF 15'000 et d'allouer CHF 40'000 sur le compte 4400.301100 / Traitements personnel fixe.

La Commission a accepté l'amendement No. 4 à l'unanimité des membres présents.

#### Tableau des amendements :

Amendement	Compte	Budget 2023 selon Préavis	Budget 2023 amendé	Variations de charges et revenus
1	Nature 30 (selon tableau annexé)	Charges CHF 7'016'316	Charges CHF 6'924'530	- CHF 91'786
2	1820.318540	Charges CHF 50'000	Charges CHF 25'000	- CHF 25'000
3	3000.309100	Charges CHF 0	Charges CHF 3000	+ CHF 3'000
4a	4400.301200	Charges CHF 40'000	Charges CHF 0	- CHF 40'000
4b	4400.314515	Charges CHF 55'000	Charges CHF 15'000	- CHF 40'000
transferts 4a+4b	4400.301100	Charges CHF 438'100	Charges CHF 518'100	+ CHF 80'000
Total réduction de charges				- CHF 113'786
Total augmentation des revenus				CHF 0
<b>Total impact global sur excédant de charges</b>				<b>- CHF 113'786</b>

**Conclusions :**

Considérant l'exposé ci-dessus, c'est à l'unanimité de 5 voix pour que la Commission permanente des finances vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis 2021-2026/No.26 de la Municipalité du 31 octobre 2022,

entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

- Adopte le budget 2023 **amendé** de la Commune de Rolle présentant un excédent de charges de 7'192'311CHF

Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 28.11. 2022

Le Président

Christian Joly



Le Rapporteur

Federico Rapini



Question 1 - Evaluation impact global sur le budget de la prise en compte pour l'indexation des salaires de l'IPC de 3 %

Commu	Commu de Rolle	Budget 2023 - indexation 4.5 %	Comptes 2021	Var. B2023 - B2022	Budget 2022	Budget 2023 - indexation 3 %	Comptes 2021	Var. B2023 - B2022	Diff var. Budget 4.5% et 3% inflation
30	Authorités et personnel	7'016'316	6'482'887	439'093	6'577'223	6'924'530	6'482'887	347'307	-91'786
300	Authorités et commissions	357'394	344'283	300	357'094	357'394	344'283	300	-68'681
301	Personnel administratif et d'exploitation	4'784'782	4'691'823	202'748	4'582'034	4'716'101	4'691'823	134'067	-7'332
303	Assurances sociales	510'825	462'356	37'315	473'510	503'493	462'356	29'983	-14'026
304	Caisse de pensions et de prévoyance	977'150	733'551	182'996	794'154	963'124	733'551	168'970	-1'747
305	Assurances accidents et maladie	121'700	119'121	9'914	111'786	119'953	119'121	8'167	-91'786
	<b>Sous Total</b>	<b>6'751'851</b>	<b>6'351'134</b>	<b>433'273</b>	<b>6'318'578</b>	<b>6'660'065</b>	<b>6'351'134</b>	<b>341'487</b>	
306	Indemnités, remb. de frais	150'165	100'909	-4'580	154'745	150'165	100'909	-4'580	
308	Personnel intérimaire		18'013				18'013		
309	Autres charges des autorités et du personnel	114'300	12'832	10'400	103'900	114'300	12'832	10'400	
	<b>Charges sociales</b>								
	Assurances sociales	9.9%	9.2%		9.6%	9.9%	9.2%		
	Caisse de pensions et de prévoyance	19.0%	14.6%		16.1%	19.0%	14.3%		
	Assurances accidents et maladie	2.4%	2.4%		2.3%	2.4%	2.3%		
	<b>Total charges sociales en CHF</b>	<b>1'609'675</b>	<b>1'315'027</b>		<b>1'379'450</b>	<b>1'586'570</b>	<b>1'315'027</b>		
	<b>Total charges sociales en %</b>	<b>31.3%</b>	<b>26.1%</b>		<b>27.9%</b>	<b>31.3%</b>	<b>26.1%</b>		

